

Cursus pédagogique minimum requis

Cursus pour être ECA en MG1 :

- ? Cas général : avoir 3 ans, au moins, d'exercice professionnel en médecine générale, et avoir validé le séminaire CNGE S1-S2.
- ? Cas particulier en post DES immédiat : avoir fait un SASPAS et avoir, au moins, un semestre de pratique professionnelle + la validation S1 S2
- ? La première maîtrise de stage devra, obligatoirement, être réalisée en trinôme avec 2 autres ECA « seniors ».

Cursus pour être ECA en MG2 : avoir fait 2 semestres de MG1 et avoir validé les séminaires CNGE S3-S4 (éventuellement le CNGE S5-S6 en plus) et le séminaire CNGE S7-S8 (SASPAS)

Nota : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre du MG2.

Cursus pour être ECA en Tutorat : avoir fait 2 semestres de MG1 et avoir validé les séminaires CNGE S3-S4 et S5-S6 ou S7-S8 et P13-P14 (tutorat)

Nota : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre de tutorat

Adresses utiles

Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers

6, rue de la Milétrie – BP199 - 86034 Poitiers Cedex

Tél. 05 49 45 43 43

Secrétariat de la scolarité :

scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr

Marie Noëlle Bordage (05 49 45 43 23) et Maëva André (05 49 45 43 25)

Coordonnateurs départementaux

Charente Dr. Jean-Louis Levesque jean.louis.levesque@univ-poitiers.fr

Charente Maritime Dr. Denis Baron denis.baron@univ-poitiers.fr

Deux-Sèvres Dr. Anne Laure Heintz Anne-laure.heintz@laposte.net

Vienne Dr Stéphanie Gandcolin stephanie.grandcolin@univ-poitiers.fr

Collège des généralistes enseignants du Poitou-Charentes

179 avenue Jean Guiton – 17000 La Rochelle

Président du CoGEMS : Dr. Pascal Parthenay pascal.parthenay@univ-poitiers.fr

Référent « Formations CNGE »

Dr. Thierry Valette

thierry.valette@univ-poitiers.fr

Nota tous les documents munis d'un * sont accessibles en téléchargement sur l'ENT et sur les sites de la faculté <http://medphar.univ-poitiers.fr> et du collège des généralistes maîtres de stage PC www.cogemspc.fr



UNIVERSITE DE POITIERS

Faculté de Médecine et de Pharmacie
Département de Médecine Générale



SYNOPSIS de la MAITRISE de STAGES AMBULATOIRES Année universitaire 2010-2011

Organisation pratique générale

- o **Durée des stages** : « Les obligations de service sont fixées à 11 demi-journées par semaine dont 2 consacrées à la formation universitaire qui peuvent être regroupées selon les nécessités de l'enseignement suivi et cumulées dans la limite de 12 jours sur un semestre ».
- o **Repos de sécurité** : « L'interne de médecine générale (IMG) participe au service de gardes et astreintes. Les gardes effectuées par l'IMG au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans ses obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde. Il peut également assurer une participation supérieure au service normal de garde. L'IMG bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières ou universitaires ».
- o **Absences** : en cas d'absence, quelle qu'en soit la cause (vacances, maladies, etc.), celle-ci doit être immédiatement signalée au(x) maître(s) de stage (ECA) et au service des ressources humaines du CHU. Par contre, les absences liées à la formation (2 demi journées par semaine) ne sont à communiquer qu'aux ECA.
- o **Evaluation des compétences** : l'IMG a à sa disposition un carnet d'auto évaluation* listant toutes les compétences qu'il doit acquérir, notamment en stage pendant son DES. Au début de chaque stage, l'IMG évaluera avec son ECA les compétences du carnet qui peuvent être acquises pendant ce stage. Pendant le stage et notamment à la fin de celui-ci, il validera avec son ECA l'acquisition de ces compétences.
- o **Evaluation et validation du stage** : elle est effectuée par le ou les ECA et l'IMG à l'aide des grilles d'évaluation* (Bordage) et de validation* fournies par le DMG (ou sur le site).
- o **Important** : L'IMG ne peut recevoir de rémunération, ni de son ECA ni des patients.

Objectifs des stages ambulatoires

Ces stages (MG1 MG2) contribuent à l'acquisition par l'IMG des 11 compétences génériques (CG) du médecin généraliste.

CG1 Résoudre un problème de santé non différencié en contexte de soins primaires	CG7 Travailler en équipe et/ou en réseau
CG2 Prendre une décision adaptée en contexte d'urgence et/ou en situation d'incertitude	CG8 Assurer le suivi et la continuité des soins
CG3 Exécuter avec sécurité les gestes techniques les plus fréquents en médecine ambulatoire	CG9 Appliquer les dispositions réglementaires dans le respect des valeurs éthiques
CG4 Entreprendre des actions de santé publique	CG10 Assurer la gestion de l'entreprise
CG5 Communiquer de façon appropriée avec le patient et son entourage	CG11 Réfléchir à ses actions professionnelles, évaluer sa pratique, organiser et maintenir sa formation professionnelle
CG6 Eduquer le patient à la promotion et à la gestion de sa santé et de sa maladie	

Stage chez le praticien de 1^e niveau MG1

Déroulement : il est réalisé auprès de deux ou trois ECA. L'un d'eux est dit « maître de stage référent ». La comptabilisation administrative de la durée de présence de l'IMG auprès de chacun d'eux s'effectue par mois entiers mais chaque bi ou trinôme s'organise comme il le souhaite.

En cohérence avec les objectifs pédagogiques, le stage MG1 comporte trois phases successives : une **phase d'observation active**, une **phase de supervision directe** au cours de laquelle il exécute des actes en présence de l'ECA et une **phase de supervision indirecte** au cours de laquelle il accomplit seul des actes, l'ECA pouvant intervenir autant que de besoin. Ces trois modalités pédagogiques peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'allers et retours.

Le nombre d'actes accomplis par l'IMG en supervision indirecte au cours du MG1 ne peut excéder une moyenne de 3 actes par jour calculés sur l'ensemble du semestre de stage.

La présence de l'IMG aux consultations et visites de l'ECA ainsi que l'exécution par lui d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du patient et à l'accord de l'ECA. L'IMG ne peut exécuter que les actes médicaux dont l'ECA a la pratique habituelle, sous sa responsabilité, que ce soit en sa présence ou en dehors de celle-ci.

Il est possible d'effectuer des **stages courts**, sans convention, d'une ou deux journées auprès de pharmacie d'officine, infirmière, kinésithérapeute, maison de retraite ou EHPAD, etc.

Il est également possible d'effectuer des **stages institutionnels avec convention** (cf. scolarité du DMG) au sein d'un dispensaire, d'un service de PMI, de santé scolaire, d'un centre de santé ou tout autre centre agréé dans lequel des médecins généralistes dispensent des soins primaires, à l'exclusion des services hospitaliers.

Supervision : **directe**, à l'aide de grilles d'observation* utilisées par l'ECA, **indirecte immédiate** à l'aide du dossier médical.

Stage chez le praticien de 2^e niveau ou SASPAS stage autonome en soins primaires ambulatoire supervisé (MG2)

Déroulement : ce stage comporte 11 demi-journées d'activité par semaine, dont 2 sont consacrées à la formation universitaire et 9 demi-journées à la réalisation de 6 à 12 actes par demi-journée, en moyenne.

Supervision : elle se fera essentiellement en **supervision indirecte différée** par l'ECA le soir même ou par séances pluri-hebdomadaires par l'un ou l'ensemble des ECA de l'IMG à l'aide du carnet de bord * et du dossier médical.

Maquette des stages pratiques						
	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Médecine adulte						
Pédiatrie/Gynécologie						
Urgence						
Stage chez le praticien de niveau 1 MG1	non	+++	+++	+++	+/-	+/-
Stage libre						
Stage « projet professionnel » dont stage chez le praticien de niveau 2 SASPAS - MG2					oui	oui